



## **Procédé d'évaluation utilisé au sein de CER GIL FORMATIONS, pour l'évaluation de l'apprenant conducteur aux catégories B, A1 et A2 du permis de conduire**

### **Intérêt de l'évaluation préalable de l'apprenant conducteur.**

L'évaluation préalable de l'apprenant conducteur est obligatoire pour les catégories B, A1 et A2 du permis de conduire. L'intérêt est d'indiquer au futur apprenant conducteur un volume prévisionnel d'heures de formation aussi bien théoriques que pratiques. Ce volume prévisionnel permet au client d'avoir une idée assez précise du budget nécessaire au suivi de sa formation.

### **Modalités de mise en œuvre de l'évaluation préalable.**

CER GIL FORMATIONS utilise **Eval+**, un logiciel qui permet d'effectuer l'évaluation de départ. L'apprenant passe l'évaluation sur l'ordinateur de l'auto-école. Différents exercices lui sont alors proposés. Des questions lui sont posées sur son expérience pour évaluer ses connaissances et compétences transférables dans le cadre de l'apprentissage du permis. D'autres questions visent à évaluer son implication dans son futur apprentissage de la conduite. Des quiz élaborés à base de photos et de vidéos de situations réelles ont pour but de juger ses capacités visuo-spatiales, tandis que des vidéos interactives ont pour objectif de jauger ses capacités de perception, de compréhension et d'anticipation. Enfin, des exercices permettent de mesurer les temps de réaction de l'élève. À la fin des tests, Eval+ donne un volume horaire qui tient compte de l'environnement de l'auto-école.

### **Compétences évaluées.**

Les prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et de la conduite d'un véhicule ;

L'expérience en tant qu'utilisateur de la route ;

Les compétences psychomotrices ;

Les motivations.